Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260917-68_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Ludovic GUENEGOU, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	12

Date de la convocation : 11 septembre 2026
Date d'affichage : 11 septembre 2026

Étaient présents : GUENEGOU Ludovic, LE MADEC Serge, JEGOU Christelle, SINCLAIR Catherine, LAGATTU Valérie, LOZAC'H Christophe, TOSSER Yvanne, NOHAÏC Thierry, LE GUYADER Myriam, LEGARDEUR Audrey, AUFFRET Pierre, LE CREFF Ronan, LE MANAC'H Lénaïg ;

Membres excusés : LE MAOUT Christophe, GUEZENNEC Maxime ;

Membres non excusés : /

Procuration : M. Christophe LE MAOUT a donné procuration à M. Ludovic GUÉNÉGOU.

M. Christophe LOZAC'H a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 68/2026 :
Demande de subvention complémentaire suite à la création de la nouvelle association « Le Cercle Associatif »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle association vient d'être créée à Plusquellec.
Il s'agit de l'association « Le Cercle Associatif ».

Cette association a pour buts principaux de dynamiser encore davantage la commune et de développer les liens sociaux en proposant plusieurs clubs et activités de loisirs, certains l'après-midi et d'autres en soirée, afin que retraités et actifs puissent tous participer, quel que soit leur âge.

Ainsi, Monsieur le Maire précise que pour lui permettre de démarrer ses activités l'association sollicite une subvention exceptionnelle.

Concernée par l'affaire, Madame Catherine SINCLAIR s'est retirée avant le vote et n'y a pas pris part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **De VERSER une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « Le Cercle Associatif » ;**
- **PRECISE que la subvention sera versée au compte 6574 ;**
- **AUTORISE le Maire à verser la subvention et entreprendre toutes les démarches correspondantes à cette affaire.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ludovic GUENEGOU

Le secrétaire de séance,
Christophe LOZAC'H